



**Rencontre du 23 décembre 2015 au Ministère des affaires sociales, de la
santé et des droits des femmes, avec
Mme Laurence ROSSIGNOL et Anne DEVRESSE**

Dans la première partie du rendez-vous Mme ROSSIGNOL a souhaité entendre un résumé des assises de Colmar, qui lui a été fait par Virginie GIRARDOT.

La feuille de route pour la protection de l'enfance à laquelle Mme la Ministre est très attachée a été également abordée, il nous a été demandé de mettre en évidence les actions pour lesquelles nous souhaiterions être associés pour la réflexion sur la mise en œuvre, et de retourner cette liste à Anne DEVRESSE. Vous trouverez à cet effet en annexe 2 jointe au mail une proposition de tableau récapitulatif à relire et à compléter.

Une discussion générale informelle s'est engagée, au cours de laquelle différents thèmes ont été abordés :

- A propos du discours des jeunes accueillis dans le dispositif ASE et de leurs parents :
 - o la sortie souvent évoquée comme brutale du dispositif ASE aussi bien par les enfants que par leurs parents, à 18 ou 21 ans,
 - o Le besoin d'un lien d'attachement avec les professionnels et l'assistante familiale,
 - o L'impossibilité à se parler entre les professionnels et les enfants et leurs parents,
 - o Les parrainages appréciés, car pas de notion d'argent dans la relation.
- Travail en réseau indispensable entre le sanitaire et le sociale, équipe mobile d'IME ou les ITEP vers protection de l'enfance, pourquoi pas l'inverse équipe mobile de la protection de l'enfance vers les IME et les ITEP. La question est posée de savoir pourquoi on pense le réseau quand on n'a plus aucune autre solution, au lieu de le penser en amont ?
- l'absence d'étude sur les facteurs d'augmentation du nombre d'enfants relevant à la fois de la protection de l'enfance et d'une notification MDPH. Le rapport de la défenseur des enfants n'apporte pas forcément d'éclairage suffisant sur ce point. La question d'une possible incidence des mises en danger de l'enfant sur le développement « d'un handicap » serait-elle taboue ?
- la prise en compte et l'accompagnement de témoignages d'adultes qui ont été placés dans leur enfance en tenant compte de leur grande fragilité pour certains. L'intervention de Magalie, une jeune femme domiciliée en Bretagne, lors de la restitution des travaux de concertation sur le projet de réforme de la protection de l'enfance est évoquée. Comment poursuivre cette association « d'anciens usagers »



dans la poursuite des travaux et quel accompagnement bienveillant et protecteur proposer ?

La seconde partie de la rencontre qui s'est déroulée avec Anne DEVRESSE uniquement, a porté sur la nomination des directeurs des foyers de l'enfance :

Deux arguments sont mis en avant par les conseils départementaux auxquels la ministre est sensible :

- le manque d'attractivité des postes de directeur de foyer de l'enfance pour les promotions de D3S, certains n'étant jamais pourvus ou par défaut, et la lourdeur du passage par le CNG,
- la difficulté de changer de directeur quand celui en poste ne convient pas, lourdeur de la gestion par le CNG, là encore.

Ces arguments sont amenés sans éléments tangibles, combien de postes ? où ? etc...

Nous avons rappelé que les représentants syndicaux ont toute leur place à ce niveau, mais avons été amenés à donner malgré tout un point de vue.

Nous avons mis en avant les points suivants :

- des délais de nomination plus longs pour tous les directeurs,
- sans doute comme dans toutes les professions et sur les postes de directeurs, des professionnels qui ont pu être en difficulté, mais que cela semble anecdotique de notre place.

Des données dans les deux cas qui sont vraiment à objectiver.

La question de l'absence des conseils départementaux à notre évaluation a été posée. Nous avons ouvert les échanges en questionnant une spécificité propre à l'enfance d'une évaluation faite par les directions départementales de la cohésion sociale.

Nous avons précisé que pour les établissements non dotés de la personnalité morale un certain nombre d'entre nous " invitent " le directeur enfance famille. Tout cela pour proposer que nous soyons rattachés aux ARS :

- dans un souci de recueil des besoins du public accueilli au niveau régional et de déclouisonnement avec le médico-social,
- dans une dynamique régionale associant le social, permettant les mobilités intra régionales des directeurs et facilitant les nominations d'intérim,
- en cas de difficulté avec un directeur ou de recrutement, d'avoir des ARS plus habituées aux circuits de traitement et de recrutement que la cohésion sociale,
- de conserver un regard " tiers " entre le directeur et le conseil départemental.

Nous avons fait remarquer aussi que la fiche d'évaluation comportait un volet associant les conseils départementaux sur la manière de servir, à remplir par le président de la commission



de surveillance pour les non dotés de la personnalité morale, souvent très peu renseignée, rejoignant ainsi les remarques de Mme DEVRESSE sur la non implication (ou non association par l'administration) et la méconnaissance des élus en protection de l'Enfance.

Mme DEVRESSE souligne l'intérêt de son point de vue, d'une évaluation par les conseils départementaux.

Nous avons évoqué la possibilité d'une table ronde avec directeur, ARS et Conseil Départemental : quoi de mieux finalement pour décloisonner ? Nous défendons déjà le statut de directeur comme levier de décloisonnement mais de là à penser que nous pourrions de fait à l'occasion de l'évaluation réunir ARS et CD chaque année !

Tous les autres arguments ont été écartés car non évoqués par les conseils départementaux
Nous avons quand même évoqué :

- une formation commune et nationale, avec un mode de nomination porteur d'une politique nationale cohérente et aidante au décloisonnement avec le médico-social,
- la question de fond « maîtriser les admissions » clairement identifiée par le rapport IGAS de 2008.

Il y a aussi au-delà du statut, besoin de rappeler le nombre de postes et donner une définition claire des missions et spécificités de : Foyer, MECS, maison maternelle et un centre parental. Des questionnements semblent en cours pour regrouper les missions de MECS et des Foyers de l'enfance.

Mme DEVRESSE ouvre la perspectives d'un groupe de travail avec les CD auquel nous serions associés, mais elle a un agenda très rempli et effectivement la question n'est pas brûlante pour elle, même si cette dernière réapparaîtra, car écartée trop rapidement alors que des difficultés réelles de terrain existent.

Nous lui avons remis le document en annexe 1.

Jean-Marc BRIATTE
Président du GEPSO

Virginie GIRARDOT
Jeannine DREINA
Co-animatrices commission
Protection de l'Enfance